

Les renseignements ci-dessous vous aideront à administrer les comptes de vos clients.

Si vous voulez		Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
<b>Acheter, racheter ou échanger des fonds distincts</b>	Les achats supplémentaires peuvent être ajoutés à la même famille de fonds.	Pour l'achat de fonds, remplir la <i>Fiche d'ordre pour fonds distincts</i> de B2B Banque.	Télécopie au <b>1.866.941.7711</b>	Les opérations (de négociation) sont traitées par code de fonds uniquement. Si vous placez des ordres d'achat en ligne via FundSERV, veuillez utiliser le code d'intermédiaire BTBB.  Indiquer le nombre de parts, le montant en dollars ou le pourcentage.  Pour rembourser un prêt, indiquer le numéro du compte de prêt et le montant exact en dollars.  Les signatures sont exigées.  Pour les échanges et les achats, indiquer les instructions particulières concernant les options en matière de distributions/dividendes.
	Les rachats de fonds peuvent servir à rembourser un prêt ou à acheter un autre fonds dans le cadre du même programme de prêt ou de la même famille de fonds.	Pour le rachat de fonds, remplir le <i>Formulaire de rachat de fonds distincts</i> de B2B Banque.		
	Un échange peut se faire dans la même famille de fonds.	Pour échanger des fonds, remplir la <i>Fiche d'ordre pour fonds distincts</i> de B2B Banque.		
<b>Modifier les paiements des dividendes/ distributions</b>	Les dividendes et les distributions de fonds distincts peuvent être : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réinvestis (option par défaut)</li> <li>• Déposés dans le compte bancaire de votre client<sup>1</sup></li> <li>• Déposés dans la partie liquidités du compte de garantie de votre client<sup>1</sup></li> </ul>	Remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction). <sup>2</sup>	Télécopie au <b>1.866.941.7711</b>	Indiquer le numéro du compte de prêt et le numéro du compte de garantie.

Si vous voulez	Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
<b>Retirer la garantie excédentaire<sup>3</sup></b>	<p>La garantie excédentaire peut être libérée lorsque le ratio Prêt-valeur (PV) est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 100 % sur un prêt 100 %</li> <li>&lt; 75 % sur un prêt 3 pour 1</li> <li>&lt; 66,6 % sur un prêt 2 pour 1</li> <li>&lt; 50 % sur un prêt 1 pour 1</li> </ul> <p>Les fonds peuvent soit faire l'objet de rachat le produit étant déposé directement dans le compte du client, soit être réinscrits en nature, ou envoyés au conseiller (par messagerie ICS) ou au client (par courrier).</p>	<p>Remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction)<sup>2</sup> et le <i>Formulaire de rachat de fonds distincts</i> de B2B Banque.</p> <p>Pour réinscrire la garantie excédentaire en nature, consulter la partie consacrée à la réinscription des actifs à la page 3 du présent document.</p>	<p>Télécopie au <b>1.866.941.7711</b></p> <p><b>Facile à calculer..</b> Multiplier le montant dû sur le prêt par le facteur approprié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>x 1,00 (Prêt 100 %)</li> <li>x 1,33 (Prêt 3 pour 1)</li> <li>x 1,50 (Prêt 2 pour 1)</li> <li>x 2,00 (Prêt 1 pour 1)</li> </ul> <p>Puis déduire le résultat obtenu du montant total de la garantie.</p> <p>Tous les rachats à partir d'un compte de garantie sont examinés et approuvés avant tout déboursement.</p> <p>Les signatures sont exigées.</p>
<b>Mettre à jour es renseignements non financiers</b>	<p>En général, les demandes relatives aux renseignements non financiers comprennent les changements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'adresse</li> <li>• de renseignements bancaires pour les besoins de dépôts directs</li> <li>• de nom</li> <li>• de téléphone</li> </ul>	<p>Remplir et soumettre le formulaire de <i>Demande de modification de renseignements non financiers du compte</i>.</p> <p>Un spécimen de chèque sera requis en cas de changement du numéro de compte ou d'autres renseignements bancaires.</p>	<p>Télécopie au <b>1.866.941.7711</b></p> <p>Un document juridique, tel qu'un certificat de mariage, est requis pour le changement de nom.</p> <p>Le spécimen de chèque doit être tiré sur un compte chèques personnel et porter le nom de l'emprunteur.</p> <p>La signature du client est exigée.</p>
<b>Mettre à jour les renseignements relatifs aux AGG et aux agents</b>	<p>Nous comptons sur la collaboration, aussi bien des agents que des AGG, pour que les renseignements soient à jour. En cas de changement de profil d'un agent, veuillez nous fournir les instructions appropriées concernant le compte pour que vous puissiez être en mesure de mieux servir vos clients.</p>	<p>Remplir et soumettre le formulaire de B2B Banque intitulé <i>Demande de modification des renseignements non financiers du compte</i>, ou une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction).<sup>2</sup></p>	<p>Télécopie au <b>1.866.941.7711</b></p> <p>Indiquer le numéro du compte de prêt et le numéro du compte de garantie.</p> <p>Pour changer d'AGG, une Convention relative à la réalisation et au règlement d'opérations sur titres de fonds distincts doit être conclue avec B2B Banque et être valide. Le nouveau code de courtier/représentant doit également être actif auprès de B2B Banque.</p> <p>La signature du client est exigée.</p>

Si vous voulez		Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
<b>Affecter des garanties supplémentaires<sup>4</sup></b>	Vous pouvez augmenter votre garantie en argent ou en nature.	<p>Pour affecter des liquidités en garantie, remplir et soumettre une Lettre d'instructions (lettre de direction).<sup>2</sup></p> <p>Acceptions un chèque de banque ou un chèque personnel.</p> <p>Pour affecter en garantie des fonds en nature, remplir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <i>Avis d'investissement pour fonds distincts</i>.</li> </ul>	Télécopie au <b>1.866.941.7711</b>	<p>Indiquer le numéro du compte de garantie.</p> <p>Les opérations (de négociation) sont traitées par code de fonds uniquement. Si vous placez des ordres d'achat en ligne via FundSERV, veuillez utiliser le code d'intermédiaire BTBB.</p> <p>Indiquer le nombre de parts ou le montant en dollars.</p> <p>Pour affecter des garanties supplémentaires, les codes de fonds doivent être de la même famille de fonds.</p>
<b>Réinscrire des actifs</b>	<p>Les fonds peuvent être réinscrits en nature lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le prêt a une garantie excédentaire.</li> <li>• Le prêt a été intégralement remboursé.</li> </ul> <p>Les fonds peuvent être réinscrits au nom du client ou selon les instructions reçues.</p>	Remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction). <sup>2</sup>	Télécopie au <b>1.866.941.7711</b>	<p>Les opérations (de négociation) sont traitées par code de fonds uniquement.</p> <p>Indiquer le nombre de parts, le montant en dollars ou le pourcentage.</p> <p>Le numéro du compte de prêt et le numéro du compte de garantie sont requis.</p>
<b>Prolonger l'amortissement à la durée initiale du prêt</b>	Toute augmentation de la durée d'amortissement d'un prêt pourrait entraîner la réduction du montant des versements.	Pour prolonger la durée d'amortissement, remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i> .	Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque, Prêts investissement</b> <b>199 rue Bay, bureau 600</b> <b>CP 279 SUCC Commerce Court</b> <b>Toronto ON M5L 0A2</b>	<p>Le formulaire de <i>Demande de prêt investissement</i> doit être signé par vous et par votre client.</p> <p>Veuillez consulter la liste des documents requis comme preuve de revenu et des éléments d'actif disponible à l'adresse <a href="http://b2bbanque.com/documentsdeprêt">b2bbanque.com/documentsdeprêt</a>.</p>
<b>Modifier le principal du prêt<sup>5</sup></b>	<p>Le montant du principal peut être augmenté ou réduit sans pénalités ni frais.</p> <p>Tout changement de principal pourrait affecter les versements mensuels. Pour les prêts avec option de versement d'intérêts seulement, les montants seront ajustés chaque année.</p>	<p>Pour augmenter le principal du prêt, remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement et la Fiche d'ordre pour fonds distincts</i> de B2B Banque.</p> <p>Pour réduire le principal du prêt, nous faire parvenir un chèque payable au nom de B2B Banque, accompagné d'une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction).<sup>2</sup></p>	Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque, Prêts investissement</b> <b>199 rue Bay, bureau 600</b> <b>CP 279 SUCC Commerce Court</b> <b>Toronto ON M5L 0A2</b>	<p>Si le principal est réduit, le montant de versement mensuel peut être réduit à la demande de l'emprunteur. Une telle réduction peut être demandée dans une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction).</p> <p>Veuillez consulter la liste des documents requis comme preuve de revenu et des éléments d'actif disponible à l'adresse <a href="http://b2bbanque.com/documentsdeprêt">b2bbanque.com/documentsdeprêt</a>.</p>

Si vous voulez		Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
<b>Changer le type de paiement mensuel de « Principal &amp; intérêts » à « Intérêts seulement »</b> <sup>5</sup>	Une telle demande pourrait entraîner la réduction du versement mensuel.	Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i> .	Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque, Prêts investissement</b> 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2	Pour calculer les versements mensuels de votre client, vous pouvez vous servir de notre calculatrice de prêts investissement sur <b>b2bbanque.com</b> .  Veuillez consulter la liste des documents requis comme preuve de revenu et des éléments d'actif disponible à l'adresse <b>b2bbanque.com/documentsdeprêt</b> .  Indiquer le numéro du compte de prêt et le numéro du compte de garantie.
<b>Changer le type de paiement mensuel de « Intérêts seulement » à « Principal &amp; intérêts »</b>	Une telle demande pourrait entraîner l'augmentation du versement mensuel.	Remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction). <sup>2</sup>	Télécopie au <b>1.866.941.7711</b>	Indiquer le numéro du compte de prêt et le numéro du compte de garantie.  Les versements seront déterminés sur la base d'une période d'amortissement de 20 ans.  Pour calculer les versements mensuels de votre client, vous pouvez vous servir de notre calculatrice de prêts investissement sur <b>b2bbanque.com</b> .
<b>Recalculer les versements mensuels (à l'initiative de l'emprunteur)</b>	En recalculant les versements mensuels leur montant peut augmenter ou baisser.	Remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction). <sup>2</sup>	Télécopie au <b>1.866.941.7711</b>	Indiquer le numéro du compte de prêt.  Pour calculer les versements mensuels de votre client, vous pouvez vous servir de notre calculatrice de prêts investissement sur <b>b2bbanque.com</b> .
<b>Modifier les renseignements bancaires relatifs aux débits pré-autorisés</b>	Les conseillers doivent aviser B2B Banque de tout changement des renseignements bancaires de l'emprunteur.	Pour modifier les renseignements bancaires, remplir et soumettre le formulaire <i>Demande de modification des débits préautorisés</i> , et y joindre un spécimen de chèque.	Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque, Prêts investissement</b> 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2	Indiquer le numéro du compte de garantie. Les renseignements reçus seront automatiquement mis à jour sur le compte de prêt.  Le spécimen de chèque doit être tiré sur un compte chèques personnel et porter le nom de l'emprunteur.  Le spécimen de chèque peut être remplacé par un formulaire de débit préautorisé approuvé par la banque du client (revêtu du cachet de la banque).

Si vous voulez		Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
<b>Passer de l'option appel de marge à l'option sans appel de marge et inversement<sup>5</sup></b>	Suivant les conditions du marché, les emprunteurs peuvent passer d'une option (appel ou sans appel de marge) à l'autre.	<p>Pour passer de l'option appel de marge à l'option sans appel de marge, remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i>.</p> <p>Pour passer de l'option sans appel de marge à l'option appel de marge, remplir et soumettre une <i>Lettre d'instructions</i> (lettre de direction).<sup>2</sup></p>	Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque, Prêts investissement</b> 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2	<p>La <i>Demande de prêt investissement</i> doit être signée par vous et par votre client.</p> <p>Indiquer sur la lettre d'instructions le numéro du compte de prêt et le numéro du compte de garantie.</p> <p>Le prêt ne fera pas l'objet d'une décision de crédit.</p>
<b>Passer d'un prêt à l'acquisition de fonds distincts dans le cadre d'une alliance de distribution à un autre prêt à l'acquisition de fonds distincts dans le cadre d'une autre alliance de distribution</b>	Les prêts dans le cadre d'une alliance de distribution ne peuvent être garantis que par des fonds émis par une seule alliance de distribution.	<p>Remplir et soumettre le formulaire <i>Lettre d'instructions – Demande de changement de programme d'alliances de distribution (PAD)</i>, avec le <i>Formulaire de cession, hypothèque, reconnaissance et directives</i>, ainsi que la <i>Fiche d'ordre pour fonds distincts</i> de B2B Banque, pour le programme approprié de prêt d'alliance de distribution destiné à l'acquisition de fonds distincts.</p> <p>La demande originale de fonds distincts est également requise.</p>	Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque, Prêts investissement</b> 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2	<p>Contactez directement l'alliance de distribution concernée pour obtenir son formulaire de demande.</p> <p>Lors d'un transfert vers un programme de prêt B2B Banque, le prêt investissement ne fait pas l'objet d'une nouvelle décision de crédit et les modalités et conditions ne changent pas.</p> <p>Vous pouvez accéder aux formulaires de B2B Banque sur <a href="http://b2bbanque.com">b2bbanque.com</a>.</p>
<b>Changer le type de prêt investissement existant</b>	Passer d'un type de prêt investissement à un autre au sein de B2B Banque.	<p>Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i>.</p> <p>Selon le type de prêt, une <i>Lettre de mise en gage</i> et/ou un chèque payable à B2B Banque peuvent être requis.</p>	Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque, Prêts investissement</b> 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2	<p>Les fonds mis en gage doivent être au nom de l'emprunteur.</p> <p>Toute garantie excédentaire peut être récupérée par l'emprunteur.</p>
<b>Ajouter un co-emprunteur<sup>5</sup></b>	L'ajout d'un co-emprunteur peut affecter le montant qu'un demandeur peut emprunter.	<p>Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i>. Veuillez également y joindre le contrat d'assurance original (le formulaire de demande de fonds distincts du client).</p> <p>Un nouveau spécimen de chèque sera requis en cas de changement du numéro de compte ou d'autres renseignements bancaires du client.</p>	Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque, Prêts investissement</b> 199 rue Bay, bureau 600 CP 279 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A2	<p>Le demandeur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être âgé d'au moins 18 ans</li> <li>• Être résident au Canada</li> <li>• Être titulaire d'un compte chèques personnel au Canada</li> </ul>

Si vous voulez		Formulaires requis et processus	Envoyé par	Ne pas oublier
<b>Retirer un co-emprunteur<sup>5</sup></b>	Le retrait d'un co-emprunteur peut affecter le montant qu'un demandeur peut emprunter.	Remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i> . Un spécimen de chèque est également requis en cas de changement des renseignements bancaires du client.  Veuillez également y joindre le contrat d'assurance original (le formulaire de demande de fonds distincts du client).  <i>Une Lettre d'instructions</i> (lettre de direction) <sup>2</sup> est également requise.	Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque, Prêts investissement</b> <b>199 rue Bay, bureau 600</b> <b>CP 279 SUCC Commerce Court</b> <b>Toronto ON M5L 0A2</b>	Pour retirer le nom d'un co-emprunteur, des documents juridiques sont exigés. Joindre à la nouvelle demande de prêt ce qui suit : • Lettre d'instructions (lettre de direction) signée par l'emprunteur  En outre, si ce retrait a pour cause une séparation ou un divorce, les documents suivants sont exigés : • Original ou copie certifiée conforme de l'accord de séparation • Une copie notariée ou certifiée conforme du règlement de divorce.
<b>Connaître les exigences en matière de succession</b>	Les agents doivent aviser B2B Banque en cas de décès de l'emprunteur.	Pour le transfert de prêts au nom du liquidateur, ou selon la Lettre d'instructions, remplir et soumettre une nouvelle <i>Demande de prêt investissement</i> .  Un spécimen de chèque sera requis en cas de changement du numéro de compte ou d'autres renseignements bancaires du client.  Veuillez également y joindre le contrat d'assurance original (le formulaire de demande de fonds distincts du client).  Des documents juridiques sont requis pour les transferts de succession. Joindre à la nouvelle demande de prêt ce qui suit :  • Original ou copie certifiée conforme du certificat de décès. • Copie notariée ou certifiée conforme du testament • <i>Lettre d'instructions</i> <sup>2</sup> (lettre de direction) signée par le liquidateur. La signature doit être authentifiée.	Envoyer les originaux par courrier à : <b>B2B Banque, Prêts investissement</b> <b>199 rue Bay, bureau 600</b> <b>CP 279 SUCC Commerce Court</b> <b>Toronto ON M5L 0A2</b>	Le conseiller et le liquidateur de succession doivent tous les deux signer la demande de prêt. Le spécimen de chèque doit être tiré sur un compte chèques personnel et porter le nom de l'emprunteur.  Le prêt fera l'objet d'une décision de crédit lors du transfert au nom d'un bénéficiaire.

Tous les formulaires de B2B Banque se trouvent à [b2bbanque.com/formulaires](https://b2bbanque.com/formulaires). Pour de plus amples informations, veuillez appeler le **1.866.884.9407** ou visiter [b2bbanque.com](https://b2bbanque.com).

REMARQUE : Pour éviter des retards lors de la soumission d'une nouvelle demande de prêt, veuillez consulter la liste de contrôle des documents requis pour s'assurer que toutes les pièces justificatives requises sont fournies.  
<sup>1</sup>Cette option n'est pas offerte pour les prêts 100 % avec option d'intérêts seulement. Les distributions en argent dépendent de l'allocation de l'émetteur du fonds. <sup>2</sup>Dans ce document, une lettre d'instructions ne fait pas référence au formulaire de B2B Banque intitulé Lettre de direction, mais plutôt à une lettre d'instructions écrite et signée par l'emprunteur. <sup>3</sup>Pour les fonds distincts avec GRM, la garantie excédentaire ne peut être libérée que si le ratio PV est : < 80 % pour les prêts 100 %, < 67,5 % pour les prêts 3 pour 1, < 66,6 % pour les prêts 2 pour 1 et < 50 % pour les prêts 1 pour 1. <sup>4</sup>Veuillez consulter notre Liste de fonds admissibles à titre de garantie. <sup>5</sup>Sous réserve de l'approbation du crédit.  
<sup>®</sup>B2B Banque est une marque de commerce enregistrée au nom de B2B Banque.

Réservé aux conseillers à titre d'information seulement